



Maël DE CALAN
Président du Conseil
départemental du Finistère



Emmanuelle TOURNIER
Vice-présidente
en charge des sports



Franck PICHON
Conseiller départemental
en charge des collèges

Maël DE CALAN, Président
du Conseil départemental du Finistère

À l'attention des parents d'élèves

Madame, Monsieur, cher parent,

L'année prochaine, notre pays aura la joie et la fierté d'accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques. Les JO de Paris 2024 seront un grand événement à dimension mondiale.

Le Finistère sera l'un des départements qui verront la flamme olympique traverser son territoire, le 7 juin 2024. Ce sera un de ces événements que l'on connaît une ou deux fois dans sa vie, et qui marquent la mémoire.

Le Département du Finistère a l'ambition d'en faire une grande célébration populaire. Nous avons décidé de profiter de cet événement pour mettre à l'honneur nos collégiens, en attribuant le rôle privilégié de porteur de la Flamme olympique à deux jeunes Finistériens, nés au plus tard le 6 juin 2009 (le Comité d'organisation des Jeux Olympiques imposant d'avoir 15 ans révolus aux porteurs de la flamme olympique).

Ces deux collégiens seront les porte-parole de tous leurs camarades. Ils seront représentatifs de tous les élèves des collèges du Finistère : un garçon et une fille, un élève de l'enseignement public et un de l'enseignement privé, un élève issu du Nord-Finistère et un du Sud-Finistère.

Ils seront désignés par tirage au sort, qui sera effectué par le Président du Conseil départemental accompagné du Président du Comité Départemental Olympique et Sportif, par la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale et un membre du Comité d'organisation des Jeux Olympiques. Le tirage au sort sera réalisé le 27 septembre 2023 parmi tous les volontaires qui auront candidaté en ligne au plus tard le 26 septembre, avant 20 heures, à l'adresse suivante : <https://formulaire.e-services.finistere.fr/porteur-flamme-collegien>

Nous tenions à vous informer de cet événement, qui sera l'occasion de mobiliser les collégiens autour des valeurs du sport et de l'olympisme, le goût de l'effort, la persévérance, le respect, l'amitié et l'excellence.

Au quotidien, le Département du Finistère, qui a la charge des collèges, veille à donner à chaque jeune Finistérien les moyens de sa réussite scolaire et de son épanouissement.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, cher parent, en l'expression de nos salutations distinguées.

Maël DE CALAN
Président du Conseil
départemental du Finistère

Emmanuelle TOURNIER
Vice-présidente
en charge des sports

Franck PICHON
Conseiller départemental
en charge des collèges

Règlement du jeu concours pour la sélection des porteurs de la flamme olympique

Article 1 - Organisateur

Le jeu concours pour la sélection des porteurs de la flamme olympique est organisé par le Conseil départemental du Finistère, dont le siège est situé à 32 boulevard Dupleix, 29000 Quimper ci-après dénommé "l'Organisateur".

Article 2 - Participants

2.1 Le jeu concours est ouvert aux élèves des collèges du département du Finistère ayant 15 ans révolus à la date du relais de la flamme olympique, le 7 juin 2024.

2.2 Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule participation au jeu concours.

Article 3 - Modalités de Participation

3.1 Les participants doivent remplir intégralement le formulaire de participation qui sera disponible auprès des équipes pédagogiques des collèges du Finistère ainsi que sur le site web du Conseil départemental du Finistère.

3.2 Les formulaires de participation dûment remplis doivent être déposés dans l'urne prévue à cet effet dans chaque collège participant avant la date limite de participation, qui sera fixée au 26 septembre 2023.

Article 4 - Critères de Sélection

4.1 Deux porteurs seront sélectionnés par tirage au sort parmi les formulaires de participation reçus.

4.2 Les porteurs sélectionnés devront répondre aux critères suivants :

a) Un garçon et une fille seront choisis.

b) L'un des porteurs sera élève d'un collège situé dans le nord du Finistère, tandis que l'autre sera élève d'un collège situé dans le sud du Finistère.

c) L'un des porteurs sera élève d'un collège public, tandis que l'autre sera élève d'un collège privé.

Article 5 - Tirage au Sort

5.1 Le tirage au sort sera effectué par l'Organisateur.

5.2 Le tirage au sort sera réalisé de manière aléatoire et impartiale.

5.2 Le tirage au sort sera effectué en présence d'un représentant du comité d'organisation des jeux olympiques

5.3 Les noms des deux porteurs sélectionnés seront annoncés publiquement début 2024

Article 6 - Prix

Les deux porteurs sélectionnés auront l'opportunité de participer au relais de la flamme olympique qui traversera le département du Finistère le 7 juin 2024.

Article 7 - Utilisation de l'Image des porteurs

7.1 En participant au jeu concours, les participants et leurs représentants légaux acceptent que l'Organisateur, ses partenaires et ses sponsors aient le droit d'utiliser leur image à des fins de communication liées à l'événement, notamment, mais sans s'y limiter, pour la promotion du relais de la flamme olympique dans le département du Finistère et sur tous les supports de communication, y compris les médias sociaux, les sites web, les publications imprimées et audiovisuelles, sans rémunération ni compensation supplémentaire.

7.2 L'utilisation de l'image des porteurs sélectionnés se fera dans le respect de leur dignité, de leur vie privée et de leur intégrité, conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles et des droits à l'image.

7.3 Les porteurs sélectionnés auront la possibilité de s'opposer à l'utilisation de leur image à des fins de communication en informant l'Organisateur par écrit. Cependant, cette opposition ne remettra pas en cause leur participation au relais de la flamme olympique.

Article 8 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranché par l'Organisateur.

Article 9 - Acceptation du Règlement

La participation au jeu concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Entre dans la légende !

**PORTE
LA FLAMME OLYMPIQUE
avec le DÉPARTEMENT**



Comité Départemental du Football - Direction de la Communication - Illustration : Aline Sock - Agence

Inscription jusqu'au 26 septembre

À toi de jouer !

Candidatures réservées aux collégiens ayant 15 ans révolus le 7 juin 2024



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Participe à une aventure unique en devenant porteur de la flamme olympique en Finistère !

Le relais de la flamme olympique traversera le Finistère le 7 juin 2024. C'est le Département qui l'a rendu possible afin que cet événement historique se déroule aussi en Finistère, là où tout commence. Le Département du Finistère, qui a la charge des collèges, souhaite permettre à 2 collégiens de vivre cette aventure unique : porter la flamme olympique !!!

Tu as envie d'entrer dans la légende et de vivre un moment historique ? Tente ta chance avant le 26 septembre 2023, 20h, grâce au tirage au sort organisé par le Département du Finistère.

POUR PARTICIPER, IL TE FAUT :

- 1 Avoir 15 ans révolus le 7 juin 2024, c'est-à-dire être né au plus tard le 06/06/2009.
- 2 Remplir l'autorisation parentale ci-dessous comprenant la signature d'un de tes parents, puis le scanner ou le prendre en photo pour le joindre au formulaire de participation en ligne.
- 3 Te rendre sur le formulaire de candidature en ligne à l'adresse suivante :
<https://formulaires.e-services.finistere.fr/porteur-flamme-collegien>
 - Remplir le formulaire ;
 - Ajouter le scan ou la photo de l'autorisation parentale signée par l'un de tes parents (.pdf, .jpg, .png, .tif...);
 - Répondre en ligne aux quatre questions suivantes (en moins de 20 mots) :
 1. quelle place occupe le sport dans ton quotidien ?
 2. que représentent les Jeux Olympiques et Paralympiques pour toi ?
 3. qu'est-ce que tu préfères dans le Finistère ?
 4. je ferai briller les Jeux en portant la flamme olympique parce que...
- 4 Cliquer sur le bouton « valider » de ton formulaire **avant le mardi 26 septembre 2023 à 20h00.**



Scanne le QR-Code ci-contre pour accéder directement au formulaire de candidature ou retrouve-le à l'adresse suivante :

<https://formulaires.e-services.finistere.fr/porteur-flamme-collegien>

Attention, toute candidature incomplète ou sans l'autorisation parentale dûment remplie, sera automatiquement exclue du tirage au sort prévu le 27 septembre 2023.

AUTORISATION PARENTALE OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom de l'élève

Prénom

Date de naissance

Nom et ville du collège

Je soussigné (prénom et nom)

autorise mon enfant (prénom et nom)

à participer au tirage au sort et à devenir porteur de la flamme olympique dans le Finistère.

Signature

Modalités du tirage au sort : les candidatures de deux collégiens seront tirées au sort le 27 septembre 2023. Elles seront annoncées publiquement début 2024, après validation de toutes les candidatures par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques. Un premier candidat sera tiré au sort, puis le second, de manière à remplir les conditions d'égalité et de représentativité souhaitées par le Département : une fille et un garçon, issus d'un collège du Nord-Finistère et du Sud-Finistère; élèves dans un établissement public et privé.

Vous disposez de droits sur vos données personnelles. Règlement du jeu concours pour la sélection des collégiens porteurs de la flamme et protection de vos données consultables sur <https://formulaires.e-services.finistere.fr/porteur-flamme-collegien>



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed